



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/38/Add.1
28 juin 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-septième réunion
Montréal, 17-19 juillet 2002

Addendum

PROPOSITION DE PROJET: HONDURAS

Cet addendum est émis pour ajouter les paragraphes suivants, 18 bis, 18 ter et 18 quar, et remplacer le paragraphe 19.

18 bis. Le Secrétariat du Fonds et l'ONUDI ont terminé leurs discussions sur la proposition de projet et se sont entendus sur un coût de projet de 3 783 755 \$ US pour l'élimination de 407,5 tonnes PAO de bromure de méthyle (9,28 \$ US/kg). Ce montant englobe les équipements (serres pour la technologie de greffage dans la production de melons, micro-tunnels et plateaux flottants pour les plants de tabac) et la formation (opérations de greffage, utilisation des micro-tunnels pour les plants de tabac et de produits chimiques de remplacement pour lutter contre la maladie de moko dans les récoltes de bananes). Ce montant exclut une somme de 373 670 \$ US, reliée à la composante de propriété étrangère dans l'une des entreprises concernées dans la production de melons, et une somme de 315 342 \$ US pour les frais d'exploitation de la récolte de bananes.

Entente entre le Comité exécutif et le Gouvernement du Honduras

18 ter. L'ONUDI a aidé le Gouvernement du Honduras à élaborer une proposition d'entente avec le Comité exécutif, comprenant les engagements proposés et le plan d'action pour l'élimination du bromure de méthyle au Honduras. L'ébauche de cette entente figure à l'Annexe I du présent document.

18 quar. La consommation de base du bromure de méthyle pour le Honduras a été fixée à 259,4 tonnes PAO et en 2001, la consommation s'élevait à 407,5 tonnes PAO. Selon les chiffres

cités dans le document de projet, la consommation ne baissera pas en 2002. Ces renseignements indiquent que le Honduras ne sera pas en mesure de respecter le gel en 2002. En outre, le Secrétariat a constaté que selon l'échéancier d'élimination du bromure de méthyle contenu dans la proposition de projet initiale, l'aide proposée par l'ONUDI ne permettait pas au Honduras d'être en conformité avant 2007, date proposée pour atteindre la réduction de 20% de la consommation de référence de bromure de méthyle. A l'issue de nouvelles discussions sur la vitesse de mise en œuvre du projet, l'ONUDI a accepté d'accélérer la réalisation des objectifs d'élimination. Selon le nouvel échéancier d'élimination proposé, le Honduras sera en conformité avec l'objectif de réduction en 2005 mais ne respectera pas le gel avant 2005.

RECOMMANDATION

19. Le Comité exécutif pourrait examiner le projet de proposition, à partir des observations présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/38 et Add.1.

Annexe I

**CONDITIONS CONCLUES POUR L'ÉLIMINATION
DU BROMURE DE MÉTHYLE AU HONDURAS
(ÉBAUCHE)**

1. [A sa 37ème réunion, le Comité exécutif a donné son accord de principe sur un montant total de 3 783 755 \$ US qui sera mis à la disposition du Honduras pour l'élimination de 407,5 tonnes PAO de bromure de méthyle, utilisé pour la fumigation des sols dans la production de melons, de bananes et de plants de tabac, ce qui représente la consommation totale de bromure de méthyle, excluant les applications pour quarantaine et pré-expédition (soit 4,6 tonnes PAO additionnelles).]

2. [D'après les renseignements communiqués au Secrétariat de l'ozone, la consommation de référence du bromure de méthyle pour le Honduras a été établie à 259,4 tonnes PAO. Le Honduras a déclaré une consommation de 407,5 tonnes PAO pour l'année 2001, excluant les applications pour quarantaine et pré-expédition. Tel que prévu par le Protocole de Montréal, le Honduras doit ramener sa consommation de bromure de méthyle à 199,9 tonnes PAO en 2005, pour respecter l'objectif de réduction de 20% établi par le Protocole.]

3. [Les réductions fixées par les conditions du projet mentionné ci-dessus et par d'autres engagements contenus dans le document de projet permettront au Honduras de respecter le calendrier de réduction suivant. A cet égard, le Honduras s'engage, par la mise en œuvre de ce projet, à réduire la consommation nationale totale des utilisations réglementées du bromure de méthyle à des niveaux qui ne dépasseront pas les montants suivants pour les différentes années:

2002	407,5 tonnes PAO
2003	370,0 tonnes PAO
2004	305,0 tonnes PAO
2005	207,0 tonnes PAO
2006	115,0 tonnes PAO
2007	0,0 tonne PAO]

4. [Le financement du projet sera décaissé par l'ONUDI, sur une base annuelle, comme suit:

2002	1 000 000 \$ US (décaissement initial)
2003	900 000 \$ US
2004	900 000 \$ US
2005	750 000 \$ US
2006	225 755 \$ US]

5. [Le décaissement des fonds sera assujéti à la réalisation de l'objectif et au respect du calendrier de réduction indiqué ci-dessus. En cas de retards injustifiés, l'ONUDI informera le Comité exécutif et annulera tout autre décaissement de fonds tant que les problèmes n'auront pas été réglés et que le calendrier ne sera pas revenu à la normale. Si des retards injustifiés venaient à se poursuivre, le projet pourrait être annulé].

6. [Le Gouvernement du Honduras, en accord avec l'ONUDI, disposera de souplesse pour organiser et mettre en œuvre les composantes du projet qu'il juge les plus importantes en vue de respecter les engagements indiqués précédemment pour l'élimination du bromure de méthyle. L'ONUDI accepte de gérer le financement du projet de manière à garantir la réalisation des réductions spécifiques convenues.]